

1

2

Diffusion des données des observatoires halieutiques et de la réglementation des pêches :

Le portail halieutique de la DPMA

1

2

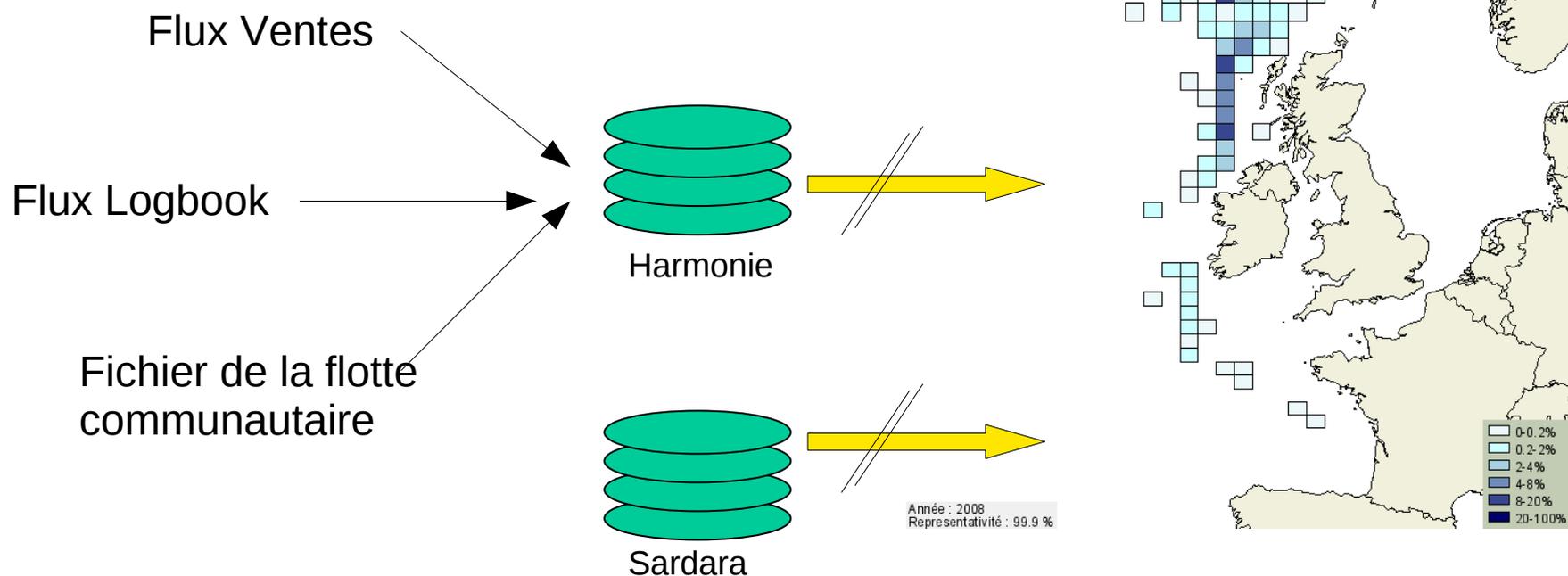
## ① Atlas Halieutique

### Objectifs

### Méthodologie

### Résultat

Objectif : rendre visibles les données les observatoires halieutique



Ifremer



## ① Atlas Halieutique

### Objectifs

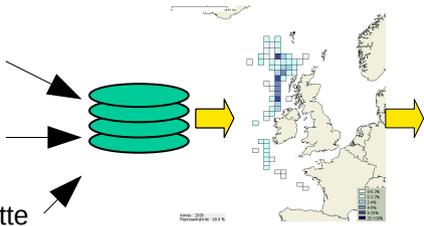
### Méthodologie

### Résultat

Flux Ventes

Flux Logbook

Flux fichier flotte



Ifremer

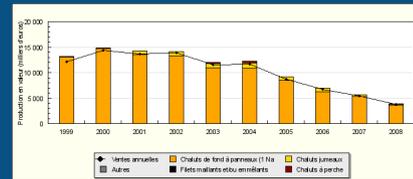


Objectif : organiser les indicateurs dans un tout cohérent

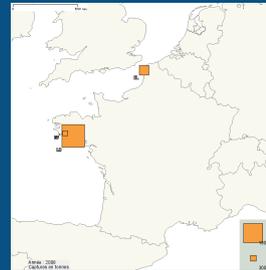
## Nom de la fiche

## Visuel

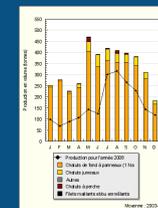
### Caractéristiques des captures



### Répartition géographique des captures



### Répartition saisonnière des captures



### Règlementations et pour en savoir plus

## ① Atlas Halieutique

### Objectifs

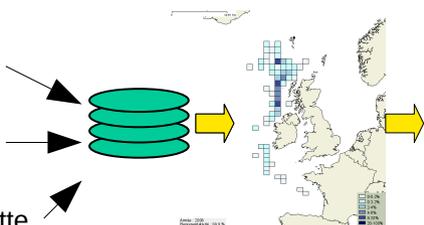
### Méthodologie

### Résultat

Flux Ventes

Flux Logbook

Flux fichier flotte



Ifremer



Objectif : dépasser la simple gestion des données, capter la connaissance

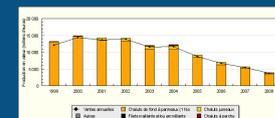
### Nom de la fiche

### Visuel

Le grenadier de roche est un poisson benthopélagique réparti entre 400 et 2000m de fond de l'Atlantique nord. Il est présent à l'ouest du cap Hatteras à la terre de Baffin et au Groënland et à l'est du large de l'Islande et de la Norvège. Sa distribution s'étend vers le sud jusqu'à l'ouest de l'Afrique (20°N). Il est présent au nord jusqu'à 52° de latitude.

### Caractéristiques des captures

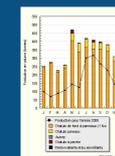
La pêche de grand fond est essentiellement pratiquée au chalut. Les prises de grenadiers ont pris leur essor au début des années 1990 suivi par une période de stagnation au milieu des années 1990 avant d'atteindre un pic de débarquements au début des années 2000. Depuis 2003, cette pêcherie est sous quotas et les contraintes imposées ont conduit à une réduction des débarquements et de l'effort sur ces stocks.



### Répartition géographique des captures



### Répartition saisonnière des captures



### Règlementations et pour en savoir plus

La pêche de grenadier de roche est soumise à TAC depuis 2003. L'avis scientifique du CIEM sur ce stock est biennal.

Il n'y a pas de plan de gestion en place ni à l'étude actuellement sur ce stock. Les captures faisant partie d'une pêcherie mixte, toute mesure de gestion devra prendre en compte le côté plurispécifique de la pêcherie profonde en particulier l'exploitation des autres stocks concernés.

1

2

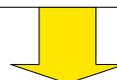
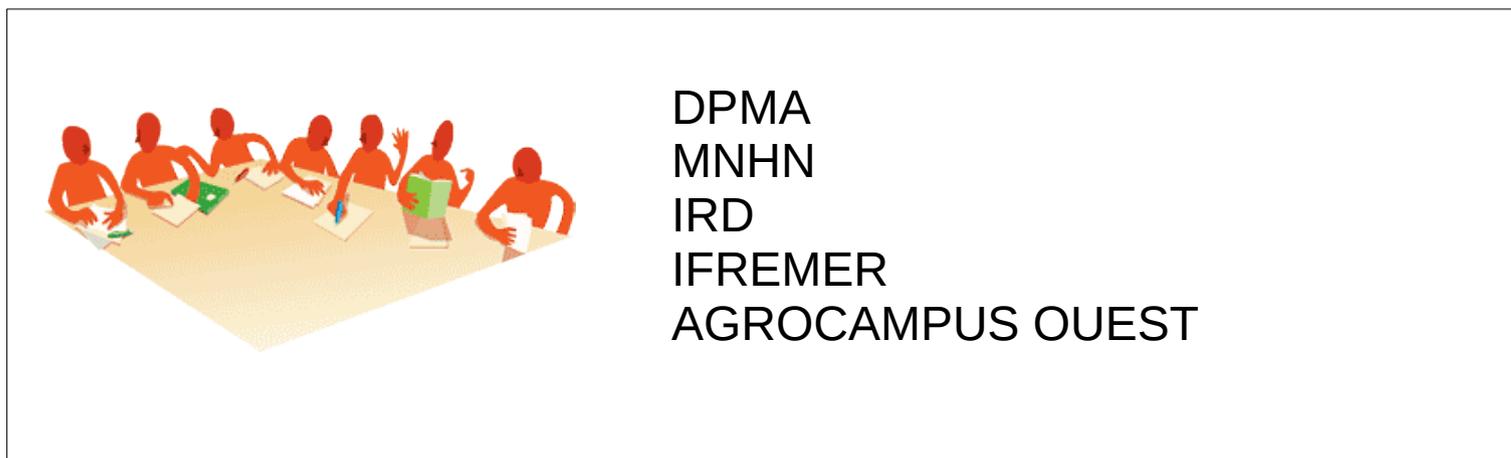
## ① Atlas Halieutique

Méthodologie : concertation

### Objectifs

### Méthodologie

### Résultat



Définition d'un plan au regard des données disponibles et de la demande estimée

Définition des indicateurs communs et d'utilité pour la DPMA



Ifremer





1

2

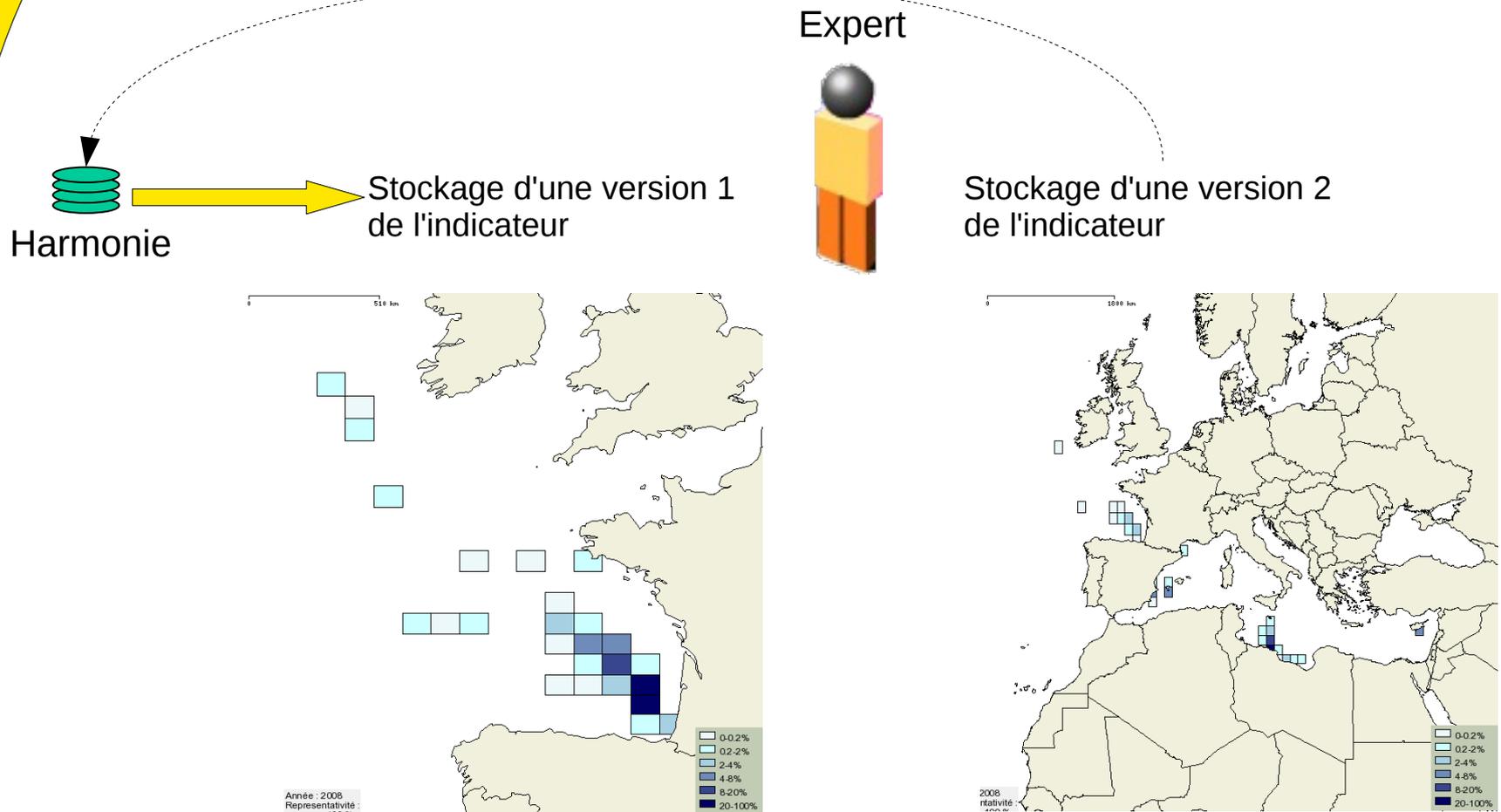
## ① Atlas Halieutique

### Objectifs

### Méthodologie

### Résultat

Méthodologie : une relative déconnexion du système de collecte



Ifremer



Traçabilité du processus, outil pour identifier et améliorer la collecte et la gestion des données

Conséquence, dans certains cas, l'atlas et le SIG-expert ne fournissent pas exactement la même information

## ① Atlas Halieutique

Résultat : points à retenir et démonstration

### Objectifs

L'atlas est une vision commentée et remise en contexte de certaines dimensions de la donnée.

### Méthodologie

La liste des indicateurs et des entrées est, dans un premier temps, figée afin de récolter l'ensemble des expertises et de finaliser une version complète de l'outil.

### Résultat

L'atlas est un outil d'entrée dans la donnée, il donne une première vision synthétique qui peut ensuite être affinée avec les autres outils (SIG expert).

Les possibilités d'interactivités sont très limitées pour permettre l'expertise.





Ifremer

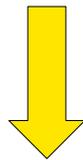


Objectifs : diffusion de la réglementation des pêches

Constat :

la réglementation des pêches est un objet relativement ardu à appréhender. Elle peut venir du niveau européen, national ou local.

La rédaction elle-même et notamment la définition de l'emprise géographique est parfois rédigée avec une vision embarquée.



Besoin d'un outil de dissémination et de synthèse.

Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne,

.....

....

**DECIDE**

#### Article 1

Dans le périmètre défini ci après :

Limite Nord : le parallèle 48°30'N, jusqu'à la côte

Limite Ouest : la limite des eaux territoriales

Limite Sud : le parallèle 48°10'N jusqu'au droit du Méridien du Cap de la Chèvre

Et en dehors de la Rade de Brest définie comme la zone se situant à l'Est de la ligne joignant le Phare du PORTZIC à la Pointe des ESPAGNOLS et de la Baie de Douarnenez, définie comme la zone se situant à l'Est de la ligne joignant le Cap de la CHEVRE à la Pointe de LUGUENEZ.

L'usage des filets est réglementé comme suit :

#### Article 2

Dans le périmètre défini à l'article 1, la longueur totale des filets trémaills dits «filets à soles» d'un maillage compris entre 100 mm et 120 mm (maille étirée) est limitée à 2 km par homme embarqué ou à 3 Km, lorsque le navire est armé par un seul homme.



Ifremer



### Méthodologie : création de l'emprise géographique et bancarisation

Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne,

.....

....

**DECIDE**

#### **Article 1**

Dans le périmètre défini ci après :

Limite Nord : le parallèle 48°30'N, jusqu'à la côte

Limite Ouest : la limite des eaux territoriales

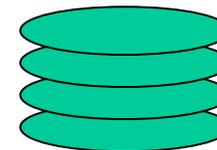
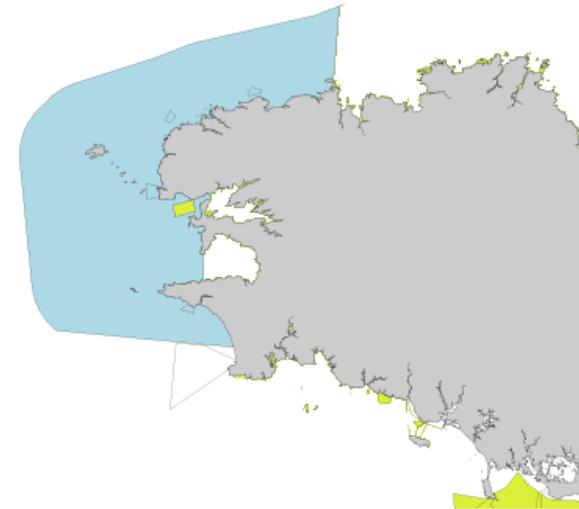
Limite Sud : le parallèle 48°10'N jusqu'au droit du Méridien du Cap de la Chèvre

Et en dehors de la Rade de Brest définie comme la zone se situant à l'Est de la ligne joignant le Phare du PORTZIC à la Pointe des ESPAGNOLS et de la Baie de Douarnenez, définie comme la zone se situant à l'Est de la ligne joignant le Cap de la CHEVRE à la Pointe de LUGUENEZ.

L'usage des filets est réglementé comme suit :

#### **Article 2**

Dans le périmètre défini à l'article 1, la longueur totale des filets trémails dits «filets à soles» d'un maillage compris entre 100 mm et 120 mm (maille étirée) est limitée à 2 km par homme embarqué ou à 3 Km, lorsque le navire est armé par un seul homme.



Sextant

## ② Cartographie dynamique de la réglementation

### Objectifs

### Méthodologie

### Résultat

Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne,  
.....

....  
**DECIDE**

#### Article 1

Dans le périmètre défini ci après :

Limite Nord : le parallèle 48°30'N, jusqu'à la côte

Limite Ouest : la limite des eaux territoriales

Limite Sud : le parallèle 48°10'N jusqu'au droit du Méridien du Cap de la Chèvre

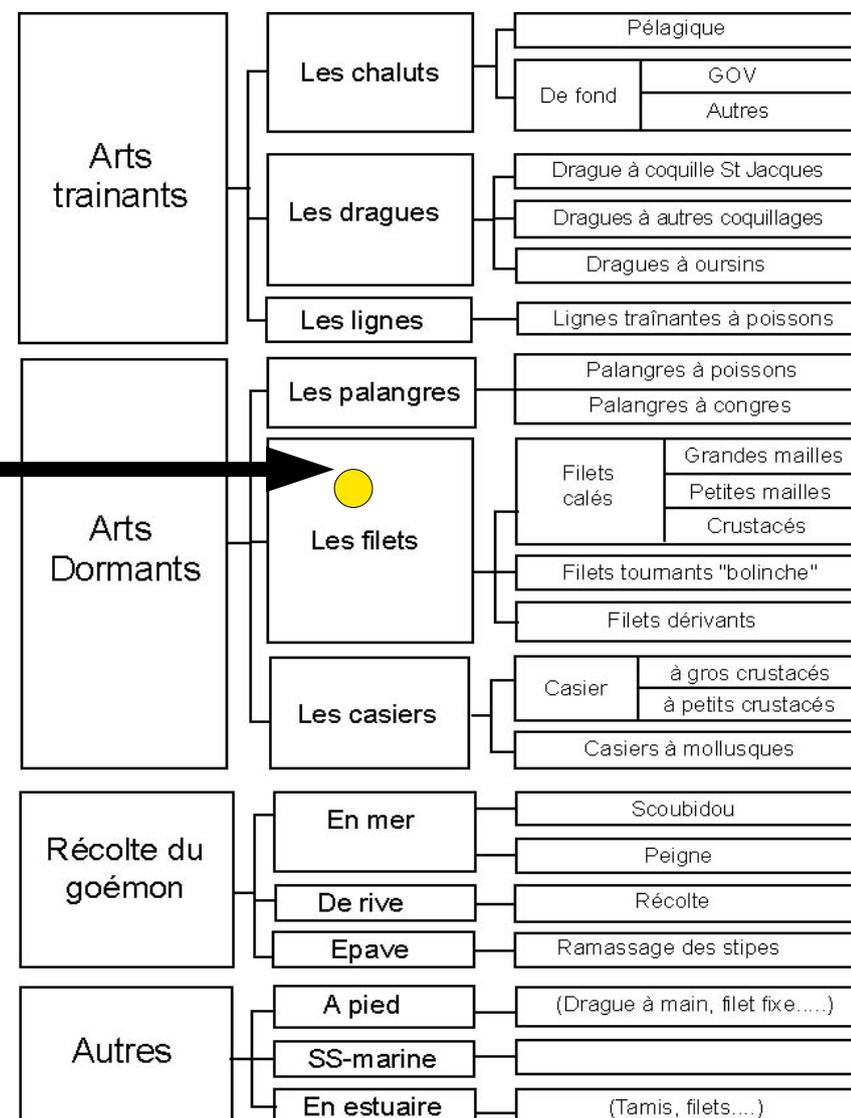
Et en dehors de la Rade de Brest définie comme la zone se situant à l'Est de la ligne joignant le Phare du PORTZIC à la Pointe des ESPAGNOLS et de la Baie de Douarnenez, définie comme la zone se situant à l'Est de la ligne joignant le Cap de la CHEVRE à la Pointe de LUGUENEZ.

**L'usage des filets est réglementé comme suit :**

#### Article 2

Dans le périmètre défini à l'article 1, la longueur totale des filets trémails dits «filets à soles» d'un maillage compris entre 100 mm et 120 mm (maille étirée) est limitée à 2 km par homme embarqué ou à 3 Km, lorsque le navire est armé par un seul homme.

## Méthodologie : indexation des règlements



Ifremer



AGRO CAMPUS OUEST



## ② Cartographie dynamique de la réglementation

### Objectifs

Exemple : cartographie des réglementations pour les palangres à congres :

### Méthodologie

Règlementations spécifique palangre à congre

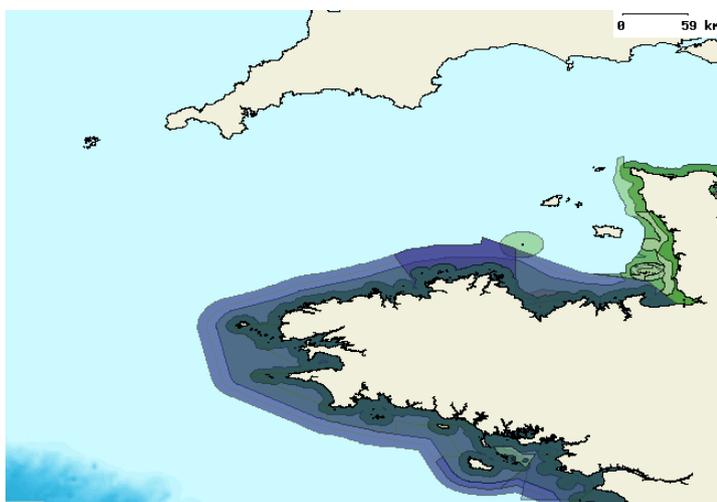
+

Règlementations palangre

+

Règlementations Arts Dormants

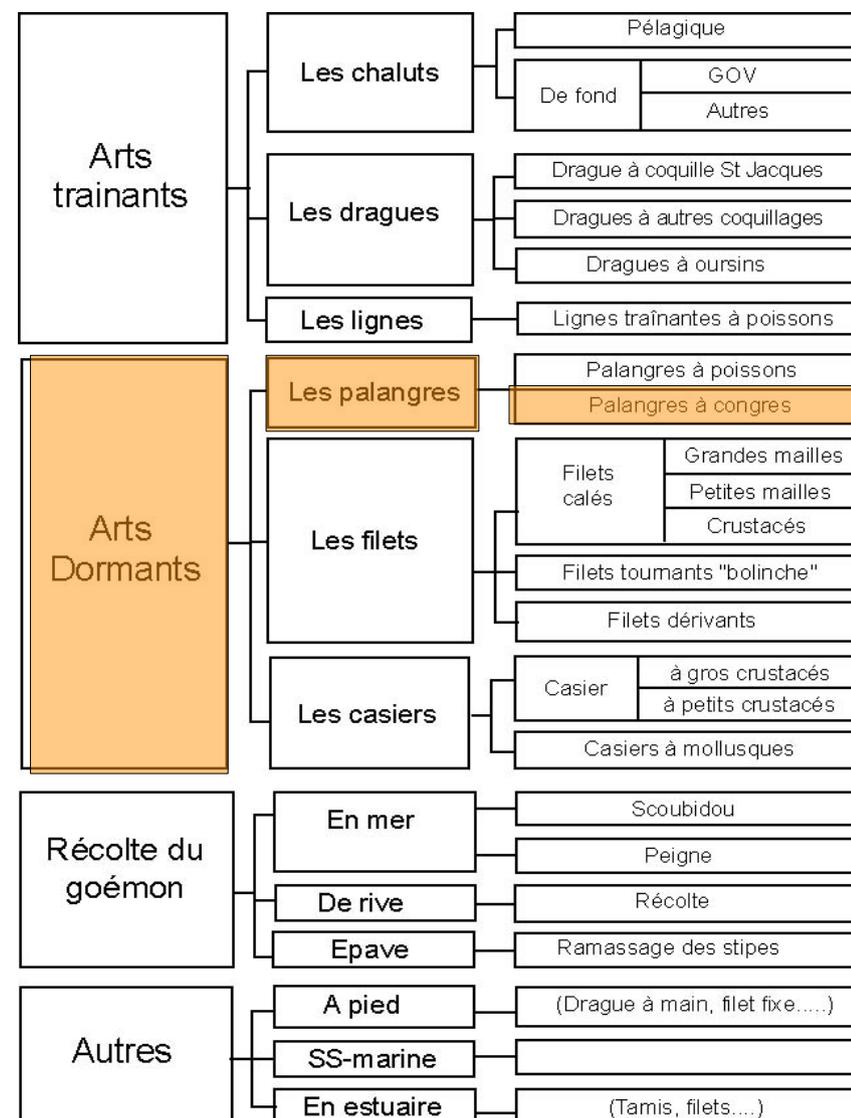
### Résultat



Ifremer



## Méthodologie : construction dynamique des cartes





1

2

②

## Cartographie dynamique de la règlementation

Objectifs

Méthodologie

Résultat

Méthodologie : construction dynamique des cartes

Démo



Ifremer

